

## **COORDONNATEUR / COORDONNATRICE DIRECTION DES FINANCES ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **LE CÉGEP**

Le Cégep Garneau accueille près de 8 000 étudiantes et étudiants à l'enseignement régulier et à la formation continue. Il a pour mission de mettre en œuvre des programmes d'études collégiales et un environnement éducatif reconnu pour leur qualité et leur dynamisme. Tourné vers l'avenir, ouvert sur le monde, il vise à ce que ses étudiants puissent acquérir les outils nécessaires pour réussir leurs études, se réaliser dans leur vie professionnelle et s'engager dans le développement de la société d'ici et d'ailleurs.

Le Cégep Garneau souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les handicapés, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les autochtones à présenter leur candidature.

### **LE PROFIL DU MANDAT**

Sous l'autorité de la directrice des finances et des ressources matérielles, le coordonnateur ou la coordonnatrice des ressources matérielles assume l'ensemble des responsabilités de gestion relatives aux travaux d'infrastructures et aux activités d'entretien et de réparation de l'ensemble du campus. Il ou elle assume également la responsabilité du fonctionnement des services relatifs aux ressources énergétiques et à la sécurité. De façon plus spécifique, il ou elle :

- assure l'élaboration et l'actualisation du plan directeur immobilier ;
- aide à la planification, la mise en œuvre et à la réalisation des projets de construction, d'agrandissement, de transformation de locaux et bâtisses dans le respect des lois, règlements, politiques des organismes publics ;
- participe à l'élaboration des budgets et gère le budget relatif à l'entretien des terrains et immeubles, l'énergie et la sécurité;
- gère l'ensemble des documents relatifs aux bâtisses et aux équipements (plans, devis, contrats, dessins d'ateliers, etc.) et voit à la mise en place des nouveaux équipements;
- supervise l'entretien ménager et spécialisé, curatif et préventif, des bâtiments, des terrains, des systèmes et des équipements;
- est responsable de la gestion de l'énergie, de la sécurité, des mesures d'intervention en cas d'urgence ainsi que des programmes et des activités de prévention;

Au niveau du Collège, le coordonnateur ou la coordonnatrice des ressources matérielles :

- supporte la mise en œuvre du plan directeur immobilier et du plan stratégique ;
- élabore les dossiers relatifs à son secteur d'activités notamment aux fins d'approbation par la directrice des finances et des ressources matérielles

### **LES EXIGENCES**

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en ingénierie.
- Posséder cinq (5) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans des fonctions de gestion.
- Expérience pertinente des travaux de construction, de rénovations et de réparation de bâtiments.
- Avoir une très bonne connaissance et maîtrise de la gestion de projets et des suivis budgétaires s'y rattachant.
- Connaissance approfondie des codes du bâtiment et leurs applications.
- Capacité à gérer une équipe de cadres et d'employés de soutien.
- Capacité à travailler en équipe et à mobiliser son équipe de travail.
- Capacité d'innover et de réagir rapidement à des situations imprévues.
- Capacité d'utiliser les outils informatiques et plus spécifiquement les progiciels de gestion de projets et d'entretien préventif.
- Maîtrise de la langue française parlée et écrite.
- Connaissance du milieu collégial constitue un atout.

La personne recherchée fait preuve d'engagement, de persévérance, de créativité et de rigueur dans sa gestion. Elle possède une capacité à gérer des situations d'ordre technique ou relationnel parfois complexes. De plus, elle peut coordonner, concurremment, plusieurs opérations souvent dans un contexte d'urgence, et cela, en respectant les échéanciers et les budgets.

Soucieuse de maintenir un climat de travail harmonieux ; elle sait mobiliser son équipe, communiquer les informations aux personnes ou services concernés et offrir un service à la clientèle de qualité. Elle est disponible, dynamique et collaboratrice.

## LES CONDITIONS D'EMPLOI

Les conditions d'emploi sont celles fixées par le ***Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*** – classe ,6 dont le traitement se situe entre 66 905\$ et 89 207\$. Une entrée en fonction immédiate est souhaitée.

Les personnes intéressées par ce poste doivent soumettre leur candidature en transmettant leur curriculum vitæ, accompagné d'un texte décrivant leur intérêt et leur conception du poste en consultant l'adresse suivante : <http://www.cegepgarneau.ca/carrieres/cadre-professionnel-soutien>. Ces documents devront être reçus avant le **16 mai 2016, 16 h**. Veuillez prendre note que les entrevues de sélection auront lieu à la fin mai 2016.